

LE HANDICAP ET LES NTIC

M. Kandsi,A.Belaidi

<mailto:mkandsi7@yahoo.fr>

Adresse professionnelle

ENSET ORAN - ALGERIE

Résumé : Le fonctionnement de la personne s'améliore grâce à des soutiens adaptés. En plaçant au centre du processus les interactions entre la personne et l'ensemble de son écologie, la définition actuelle place toute démarche diagnostique et éducative dans son contexte. L'évolution des sciences et techniques ouvre de nouvelles perspectives des mentalités et conduit à porter une plus grande attention à tous ceux qui, handicapés ou non, paraissent exclus du mode de vie ordinaire de la société.

Summary : The function of the person improves thanks to adapted supports. By placing in the centre of the process the interactions between the person and the entire of his ecology, the actual definition put any diagnostic and educational step in its context. The ' evolution of sciences and technology opens new prospects for mentalities and lead to a greater attention to all those who, handicapped or not, appear excluded from the ordinary way of life of the society.

Keywords: Handicap, Education, Body, New technology

Mots clés : Handicap, Education, Corps, NTIC, Intégration

INTRODUCTION

" Le fait pour une personne de se trouver durablement limitée dans ses activités ou restreinte dans sa participation sociale, en raison d'une altération d'une fonction physique, sensorielle, mentale ou psychique ou de plusieurs d'entre elles constitue un handicap " .

Une personne handicapée est une personne à part entière, à la fois ordinaire et singulière.

Elle est ordinaire, parce qu'elle connaît les besoins de tous, elle dispose des droits de tous et elle accomplit les devoirs de tous. Elle en connaît d'autres, qui lui sont propres, qui résultent de son handicap et qui appellent à être compensés. C'est à la solidarité collective qu'il appartient d'ailleurs de reconnaître et de garantir cette compensation

Elle est singulière, parce qu'elle est confrontée à plus de difficultés que les autres citoyens, et qui sont la conséquence d'une ou plusieurs déficiences.

Ainsi, le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décisions. Ces difficultés doivent être compensées par un accompagnement humain, permanent et évolutif, adapté à l'état et à la situation.

Le "handicap physique" est "Toute perte de substance ou altération d'une fonction ou d'une structure physiologique " .

Est appelé handicapé celui dont l'intégrité physique ou mentale est progressivement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouve compromise.

La personne handicapée mentale est porteuse de manière permanente d'une déficience intellectuelle dont l'origine peut être très diverse. Cette déficience provoque un handicap car elle touche à différentes fonctions : la compréhension, la mémoire, l'analyse des situations, la prise de décisions....

QUELLES SONT LES CONSEQUENCES POUR LA PERSONNE HANDICAPEE ?

Difficulté à :

- - mémoriser les informations orales et sonores ;
- - fixer leur attention;
- - apprécier l'importance relative des informations à disposition;
- - évaluer l'écoulement du temps;
- - se repérer dans l'espace ; (difficulté à utiliser les plans actuels)
- - apprécier la valeur de l'argent;
- - mobiliser ou remobiliser leur énergie;
- - connaître:
 - l'environnement immédiat ou élargi ;
 - les conventions tacites qui régissent l'échange d'information ;
 - les modes d'utilisations des appareillages, dispositifs et automates mis à disposition;
 - les règles de communication et de vocabulaire.

Maîtrise insuffisante de la lecture et/ou de l'écriture même si la personne handicapée a acquis les savoirs de base :

- mots (difficulté à déchiffrer les logos existants)
- chiffres (difficulté en calcul et raisonnement logique)
- heure (notamment sous forme numérique)

Plus généralement, toute perturbation est énormément déstabilisante (effet de panique)

Actuellement, on assiste chez toutes les catégories de personnes handicapées à une demande de plus grande autonomie, de devenir acteur de sa propre vie : " La question ne se limite pas à l'autonomie mais au droit à

participer à l'élaboration et la mise en oeuvre de son projet de vie ".

Le fonctionnement de la personne s'améliore grâce à des soutiens adaptés. En plaçant au centre du processus les interactions entre la personne et l'ensemble de son écologie, la définition actuelle place toute démarche diagnostique et éducative dans son contexte.

HANDICAP ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Pour les personnes handicapées mentales, Internet représente un double défi :

- éviter qu'il ne les exclut un peu plus
- tirer parti des formidables potentiels de cet outil en matière de communication, d'information, d'accès à la culture et aux loisirs.

Les nouvelles technologies de l'information (informatique, multimédia, Internet, enseignement à distance...) prennent une place de plus en plus importante dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées mentales.

Quatre points importants :

- 1-Veille technologique sur les applications des nouvelles technologies adaptées au handicap mental.

-Edition d'un catalogue des logiciels éducatifs adaptés.

-Création d'un Comité Technique d'Expérimentation de ces logiciels.

- 2-Information, sensibilisation, formation.

-Organisation de journées d'information, de colloques.

-Création d'un club des utilisateurs: réseau d'échanges

d'informations, de ressources et d'expériences.

-Mise en place de sessions de formation dans les associations et les établissements.

- 3-Réalisation d'études débouchant sur des grilles d'usage.
- La place des nouvelles technologies dans le projet individuel et le projet d'établissement ; l'évaluation de l'emploi des nouvelles technologies dans les stratégies cognitives et les processus d'apprentissage.

- 4) Mise en place de projets pilotes en partenariat avec les associations et les acteurs du développement des nouvelles technologies (secteur de la Recherche, administrations, constructeurs informatiques, opérateurs de télécommunication...).

-création d'une base de données multimédia de destinée à compenser les difficultés de communication et d'accès à l'écrit.

-réalisation d'une interface de communication par Internet pour les non lecteurs.

L'utilisation des nouvelles technologies par les personnes handicapées mentales contribue à leur développement personnel dans les différents secteurs de la vie de la personne.

- 1-Valorisation personnelle : restauration de la confiance en soi, plaisir personnel, utilisation d'un outil moderne...

- 2-Mobilisation des capacités professionnelles : stabilité, concentration, attention...

- 3-Eveil : découverte de la relation de cause à effet, acquisition des pré requis, manipulation - motricité fine,

discrimination, corrélation, incitation au développement du langage.

- 4-Education et soutien de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte : apprentissages divers de type scolaire ou concernant la vie pratique : lecture, écriture, calcul, heure, argent, déplacements...
- 5-Communication : support de communication écrite ou symbolique, aide à la communication parlée, distante ou artificielle.
- 6-Formation professionnelle : apprentissage de processus et de techniques, ouverture d'un nouveau domaine d'activités.
- 7-Activité professionnelle : aide en ligne conviviale pour des activités de production, support d'activités nouvelles : exploitation de bases de données, numérisation.
- 8-Culture personnelle : jeu, recherche d'informations, développement de la culture générale, création artistique, graphique ou musicale.
- 9-Gestion personnelle : suivi budgétaire simple, courrier...

INTEGRATION A LA SCOLARISATION

OBJECTIFS

- a) démontrer la faisabilité de l'éducation intégrée et en identifier les différentes modalités en réponse aux besoins éducatifs individualisés des élèves.
- b) identifier les obstacles à l'éducation intégrée et proposer des

solutions appropriées, les mettre en oeuvre et en évaluer l'efficacité.

- c) assurer la formation des divers partenaires en vue de la mise en place de l'éducation intégrée et en évaluer l'efficacité.
- d) étudier la validité de plusieurs stratégies nécessaires à l'enseignement intégré (généralisation, monitorat, individualisation).
- e) démontrer que l'éducation intégrée est profitable aussi bien aux élèves avec ou sans handicap.
- f) proposer des recommandations organisationnelles aux différents pouvoirs organisateurs, dans le respect de contraintes réalistes.

POPULATION-CIBLE

Cette action vise l'éducation intégrée (en école ordinaire) d'élèves présentant un handicap mental .

Les buts de l'intégration:

les élèves intégrés doivent être capables de « suivre le programme » de l'enseignement primaire ou secondaire et de recevoir une certification de leurs études dans cet enseignement. Il apparaît évident que les élèves présentant un handicap mental ne peuvent trouver leur place dans une approche où le but premier de l'intégration est de faire les mêmes apprentissages et activités que les autres élèves (de même âge chronologique ou un peu plus jeunes).

Il nous appartient donc, de développer un modèle permettant à ces élèves de bénéficier de l'intégration scolaire.

L'enfant handicapé intégré dans une classe ordinaire pourra bien sûr participer à toutes les activités de la classe s'il est capable d'en tirer profit.

Il sera cependant aussi nécessaire de lui préparer des activités individualisées ou des activités qu'il partagera avec un petit groupe d'élèves, de lui proposer du matériel adapté ou une activité collective dans laquelle il réalisera la partie de la tâche qu'il est capable de réaliser.

Toutefois, l'intégration individuelle n'est pas la seule modalité possible. En effet, à mesure que l'élève handicapé grandit, l'écart entre ses acquis et ceux de ses camarades de même âge chronologique grandit lui aussi.

On est souvent tenté dans ce cas de maintenir cet élève handicapé avec des enfants plus jeunes. Mais, si l'on peut tolérer un écart d'un à deux ans avec les autres élèves non handicapés, on peut envisager une autre solution lorsque les besoins des élèves handicapés sont trop différents de ceux des autres élèves (un élève handicapé de 10 ans n'a pas les mêmes besoins et intérêts qu'un élève de 6 ans pas plus qu'il n'a les mêmes acquis qu'un élève non handicapé de 10 ans !).

Dans ce cas, on peut envisager la mise en oeuvre d'une classe spéciale en école ordinaire à condition de s'assurer que l'intégration ne sera pas que "physique".

Toutefois, le fait que les élèves handicapés fréquentent la classe spéciale ne signifie pas qu'ils n'ont plus de contacts avec les autres élèves. Ils peuvent partager avec ceux-ci certaines activités lors de cours ou lors de moments non structurés (récréations, repas).

CARACTERISTIQUES DU MODELE D'INTEGRATION

Tenant compte des résultats de la recherche et de l'évolution des pratiques internationales, le modèle d'intégration mis en place doit répondre aux quatre caractéristiques suivantes :

- A) Des programmes éducatifs individualisés et des stratégies différenciées à la fois en fonction des

besoins et des difficultés des élèves ayant un handicap mental doivent être mis au point .

- Ces programmes éducatifs comprendront des objectifs recouvrant différents secteurs du développement de l'enfant (aussi bien des objectifs cognitifs que des objectifs de motricité globale ou fine ou de socialisation et communication...) ou, pour les adolescents, des objectifs centrés sur les besoins de la vie dans la communauté, au sens large du terme (autonomie résidentielle, de déplacements, loisirs, achats, socialisation...).
- B) Les relations sociales avec les camarades normaux tant à l'école qu'au dehors devront être développées.
- C) la participation des parents (et/ou de l'adolescent lui-même) est une dimension essentielle, notamment en ce qui concerne la mise au point et l'évaluation des programmes éducatifs individualisés.
- D) les programmes seront centrés sur les besoins de la vie dans la communauté (qu'elle soit familiale, scolaire ou sociale) et les difficultés liées aux transitions (entre les milieux, les niveaux d'enseignement).

CONCLUSION

L'évolution des sciences et techniques ouvre indubitablement de nouvelles perspectives de vie en même temps que celle des mentalités conduit à porter une plus grande attention à tous ceux qui, handicapés ou non, paraissent exclus du mode de vie ordinaire de la société.

La notion de handicap s'en trouve aujourd'hui modifiée. Le handicap suppose toujours une altération anatomique ou fonctionnelle quelle qu'en soit la cause : anomalie congénitale,

trouble de développement de l'enfance, maladie, traumatisme. Mais, le regard s'est déplacé vers les difficultés qui en résultent pour les personnes handicapées quant à leur participation à la vie sociale et le rôle que l'environnement peut jouer dans l'aggravation ou l'atténuation de ces difficultés.

- La loi nourrit l'ambition de concrétiser l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées selon trois axes de réforme :
- Garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie grâce à la compensation des conséquences de leur handicap et à un revenu d'existence favorisant une vie autonome digne.
- Permettre une participation effective des personnes handicapées à la vie sociale grâce à l'organisation de la cité autour du principe d'accessibilité généralisée, qu'il s'agisse de l'école, de l'emploi, des transports, du cadre bâti ou encore de la culture et des loisirs .
- Placer la personne handicapée au centre des dispositifs qui la concernent en substituant une logique de service à une logique administrative.
- Développer des logiciels spécifiques qui facilitent l'usage des NTIC permettant l'enseignement en ligne et une intégration de tous pour le développement et une meilleure qualité des services.